

Charte des Groupes Compétition

– CNB – Saison 2025-2026



Le CNB met en place une charte destinée aux groupes compétition, dans le but de formaliser les engagements attendus des nageurs vis-à-vis des entraînements. L'adhésion à cette charte permettra au club et aux compétiteurs de progresser ensemble, dans un esprit d'assiduité, de rigueur et de respect mutuel.

En validant cette charte, le compétiteur s'engage à respecter les règles énoncées ci-dessous :

Pour les nageurs des groupes Avenirs, Benjamins, Juniors et Séniors

Je m'engage :

- À participer à un minimum d'entraînements hebdomadaires, selon mon niveau*.
- À maintenir une pratique régulière pendant les vacances scolaires. En cas de déplacement familial, je m'engage à contacter mon entraîneur, qui me fournira des séances adaptées à réaliser en autonomie.
- À faire preuve de ponctualité à chaque séance.

Pour les nageurs du groupe Classe Sportive

Je m'engage :

- À participer à au moins une séance hebdomadaire supplémentaire, en plus des entraînements obligatoires du mardi et jeudi.
- À m'entraîner pendant les vacances scolaires. En cas de déplacement, je prendrai contact avec mon entraîneur pour obtenir des séances adaptées.
- À respecter les horaires et être ponctuel.

Pour les nageurs du groupe Maîtres

Ce groupe est destiné aux nageurs adultes en compétition. En tant que membre, je m'engage :

- À faire preuve d'assiduité aux entraînements.
- À participer aux compétitions identifiées comme prioritaires dans le calendrier du club (Interclubs, Championnats Régionaux, France relais, meetings organisés par le CN Bergerac).

En cas de non-respect répété de ces engagements, un changement de groupe pourra être proposé.

Règles générales applicables à tous les groupes

- Un cahier de présence sera tenu tout au long de la saison.
- En cas d'absences injustifiées répétées**, le nageur pourra se voir retirer ses engagements lors de la compétition suivante.
- Lors des compétitions, les nageurs représenteront fièrement le CNB en portant la tenue officielle fournie par le club (bonnet et t-shirt floqués avec les sponsors de la saison).

*Fréquence minimale d'entraînements (hors Classe Sportive et Maîtres) :

- **2 séances / semaine** : Avenirs et Benjamins.
- **3 séances / semaine** : Nageur de niveau départemental.
- **4 séances / semaine** : Nageur de niveau régional.
- **5 à 6 séances / semaine** : Nageur de niveau N2 ou national.

**Absences injustifiées :

Le nageur doit organiser sa semaine de manière efficace afin de concilier travail scolaire et entraînements. Le respect de cet équilibre est essentiel à la réussite individuelle et collective.